



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission Développement et Animation des nouvelles Pratiques

Commission vétérans

Réunion du jeudi 28 août 2025 avec les représentants de clubs

Présents : Max GOUES, Claude GONNIN, Stéphane PENNO et Guillaume CHEREL.

En audio : Hervé SIVY.

Lieu : Club house du complexe sportif Kerlaurent à Guipavas.

Début de réunion : 18H30.

Remerciements au club de l'AL Coataudon et à Guillaume ChereL pour l'accueil et la mise à disposition du club-house du club. 17 clubs (24 équipes) sont représentés.

En introduction, Max Gouès rappelle que la commission vétérans n'a pas de mandat pour la vérification des feuilles de match, son rôle principal est l'organisation des rencontres de championnat et coupes vétérans. Il revient aux clubs d'effectuer les vérifications ad hoc. De plus, il est rappelé que toute réclamation doit être portée officiellement sous un délai de 48h00 maximum à l'issue de la rencontre et à ce moment la commission vétérans pourra s'en saisir pour arbitrage.

1/ Championnat vétérans 2025/2026 :

Nouvelles inscriptions équipes vétérans : AS Coat Méal et Plouzané AC (2^e équipe vétérans). Deux poules de 12 équipes sont constituées en cohérence géographique comme suit :

Poule A	Poule B
Lampaul FC 1	Loperhet RC 1
Ploudalmézeau AZ 1	Irvillac ES Mignonne 1
Saint-Renan EA 1	Gouesnou FC 1
Plougonvelin US 1	Coataudon AL 1
Locmaria ES 1	Coataudon AL 2
Guilers AMS 1	Guipavas GDR
ASPTT Brest 1	La Forest Landerneau 1
Plouzané AC 1	Landerneau ST 1



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Plouzané AC 2	Landivisiau FC 1
Lannilis SC 1	Le Relecq Kerhuon 1
Guisseny ES 1	Plougastel FC 1
Coat Méal AS 1	Pont de BUIS AS 1

2/ Règlement :

Des modifications ont été apportées au règlement vétérans 2025/2026 :

- Une clarification sur la catégorisation « vétérans » : Pour la saison 2025/2026 -> tous les joueurs nés en 1990 ou avant 1990 appartiennent à la catégorie vétérans ;
- Une modification sur l'engagement de joueurs vétérans en championnat et coupe vétérans : tous vétérans ayant participé à la journée officielle précédente dans le championnat ou coupe en catégorie seniors autre que vétérans (quel que soit le niveau : ligue ou district), ne pourront participer à la rencontre vétéran (coupe ou championnat).

Le règlement complet vétérans est disponible en annexe 1.

3/ Coupes vétérans 2025/2026 :

Le tirage validant la constitution des poules des coupes vétérans a été effectué en séance.

Groupe 1		Groupe 2	
1	Gouesnou	1	Irvillac
2	Plouzané 2	2	Locmaria
3	Pont de buis	3	Gars du run
4	Ploudalmézeau	4	Plougonvelin

Groupe 3		Groupe 4	
----------	--	----------	--



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

1	La Forest Landerneau	1	Loperhet
2	Lampaul	2	Guisseny
3	Le Relecq Kerhuon	3	Coataudon 2
4	Guilers	4	ASPTT Brest

Groupe 5		Groupe 6	
1	Plougastel	1	Landivisiau
2	Coat Méal	2	Plouzané 1
3	Coataudon 1	3	Landerneau ST
4	Saint-Renan	4	Lannilis

En séance, des propositions ont été évoquées pour privilégier les têtes de poules dans la suite des coupes concernant les matchs à éliminations directes. Aucune proposition aboutie n'a pu être finalisée en séance. Cependant, si une ébauche concrète est élaborée pour le tirage à l'issue des matchs de poules, elle devra être transmise aux membres de la commission vétérans et sera soumise au vote des représentants vétérans pour la poursuite des coupes. Un avenant au règlement des coupes vétérans sera alors effectué. Si le vote est non majoritaire, la version des saisons précédentes sera privilégiée (coupe vétérans : tirage au sort parmi l'ensemble des deux premiers de chaque groupe, challenge vétérans : tirage au sort parmi l'ensemble des deux derniers de chaque groupe).

4/ Calendrier vétérans 2025/2026 :

Le calendrier vétérans est défini comme suit :



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Dates	Coupe et Challenge de 4 à 8 journées	Championnat à 1 phase de 18 à 22 journées
15/08/2025		
22/08/2025		
29/08/2025		
05/09/2025		
12/09/2025		1
19/09/2025		2
26/09/2025	1er tour	coupe
03/10/2025		3
10/10/2025	2ème tour	coupe
17/10/2025		4
24/10/2025		
31/10/2025		5
07/11/2025		6
14/11/2025	3ème tour	coupe
21/11/2025		7
28/11/2025		MR
05/12/2025		8
12/12/2025		9
19/12/2025		MR
26/12/2025		Trêve
02/01/2026		Trêve
09/01/2026		MR
16/01/2026		10
23/01/2026	1/16ème	MR + coupe
30/01/2026		11
06/02/2026		12
13/02/2026		MR
20/02/2026		MR
27/02/2026		13
06/03/2026	1/8ème	
13/03/2026		14
20/03/2026		15
27/03/2026	1/4	
03/04/2026 Pâques		16
10/04/2026		17
17/04/2026		18
24/04/2026	1/2	19
01/05/2026 FERIE		MR
08/05/2026 FERIE		20
15/05/2026 Ascension		MR
22/05/2026 Pentecôte		21
29/05/2026		22
05/06/2026		



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

12/06/2026	Finales (samedi 13/06/2026)	
19/06/2026		
26/06/2026		

vacances
scolaires

Fin de réunion à 20h15.

Le Secrétaire de séance
S.PENNO

Membre de la commission vétérans
G.CHEREL

Le vice-président délégué du District
M.GOUES

Le président de la commission vétérans
C.GONNIN



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE



ANNEXE I

District de Football du Finistère

RÈGLEMENT « CHAMPIONNAT » ET « COUPE et CHALLENGE » VÉTÉRANS – Saison 2025/2026

Il est organisé, sous l'égide du District du Finistère de Football, des compétitions annuelles de football à 11 en catégorie Vétérans comprenant un Championnat départemental, une Coupe départementale et un Challenge départemental. Ces compétitions, se déroulent dans un esprit « Loisirs » qui exclut toute forme de «championnisme». Ce championnat a pour objectif la pratique du football de façon amicale. La mise en place de ce championnat et des coupes relève de la Commission Vétérans dépendant de la Commission DAP du district.

Ce règlement est un additif aux règlements généraux de la FFF, et aux règlements de la Ligue de Bretagne.

- **ARTICLE 1** : Est classé joueur « Vétéran » tout joueur né en 1990 (U 35) et avant. Tout joueur doit être licencié dans une équipe déclarée engagée par le district 29.
- **ARTICLE 2** : Seuls les joueurs vétérans nés en 1990 et avant, et n'ayant pas joué en seniors la journée officielle précédente (district ou ligue) peuvent participer aux rencontres vétérans
- **ARTICLE 3**. Le report d'un match de championnat est autorisé 1 seule fois pour le motif « nombre de joueurs insuffisant ». Si le match reporté ne pouvait avoir lieu à la date prévue pour le report pour effectif insuffisant l'équipe concernée aura match perdu sur le score de 3 à 0 sur décision de la Commission Vétérans.
- **ARTICLE 4** : 2 (voir 3) clubs peuvent présenter une entente pour former une équipe. Cette entente sera déclarée sur le formulaire prévu à cet effet qui sera expédié au district avant le 30 septembre 2025. Elle sera officialisée par la Commission Vétérans.
- **ARTICLE 5** : L'utilisation de la Feuille de match Informatisée, est obligatoire, obligeant la validation des licences, 4 jours avant chaque rencontre. Attention, la non-utilisation de la FMI, entraînera une amende de 25 €.
- **ARTICLE 6** : Le nombre de remplaçants est porté à 9 à condition d'être inscrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau rentrer en jeu (y compris le gardien).

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ secretariat@foot29.fff.fr / lcoat@foot29.fff.fr



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

- **ARTICLE 7:** Les matches ont une durée de 2 périodes de 45 minutes avec une mi-temps de 15 minutes.
- **ARTICLE 8 :** En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitrage est assuré en priorité par l'équipe qui reçoit, chaque équipe fournissant un arbitre assistant.
- **ARTICLE 9:** Les matches se joueront le VENDREDI à 21h (sauf accord des 2 équipes sur un autre horaire). Les deux équipes pourront se mettre d'accord pour disputer une rencontre un autre jour de la semaine sous réserve de remplir 8 jours à l'avance le formulaire prévu à cet effet. Les dates des rencontres remises seront fixées par la Commission Vétérans.
- **ARTICLE 10 :** Les classements s'effectuent par addition de points :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait ou pénalité : Moins 1 point

- **ARTICLE 11 :** Les Feuilles de match seront transmises par transfert dans les 48h suivant la rencontre.
- **ARTICLE 12:** Les lois du jeu sont celles appliquées en F.F.F.

COUPE ET CHALLENGE (articles 13 à 19)

- **ARTICLE 13. Engagement en coupe.** Le district organise 2 épreuves dénommées « COUPE Vétérans » et CHALLENGE Vétérans ». Ces épreuves sont réservées aux clubs à jour de leur cotisation, droits d'engagement, amendes, etc... au premier juillet de la saison et engagées dans le championnat départemental des vétérans.
- **ARTICLE 14. Modalités**

1. **Une épreuve éliminatoire sous forme de poules.**
2. **Une compétition propre à partir des 1/8 ème de finale.**
3. **Les finales sont programmées (sur un lieu à définir) le 13 juin 2025 en même temps que les finales LOISIRS**

- **ARTICLE 15 - CALENDRIER ET DÉSIGNATIONS DES TERRAINS.**

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la commission Vétérans du District.

En principe, l'épreuve éliminatoire se fera en mini championnat en poules de 4 (ou 3). Les poules seront établies lors d'une réunion préparatoire (fin août).

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la Coupe soit 12 équipes. Les 3^{ème} et 4^{ème} seront qualifiés pour le Challenge Vétérans.



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

La commission vétérans, procédera au tirage de la compétition propre qui établira une journée de barrages si nécessaire, pour la suite de la compétition par élimination directe jusqu'aux 2 finales. Lors de ce tirage, il sera établi le lieu des rencontres jusqu'à la finale.

En principe, un club ayant joué un match sur son terrain jouera le suivant à l'extérieur suivant les conditions citées ci-dessous.

Deux équipes ayant joué le dernier tour à domicile, le 1er tiré reçoit

Deux équipes, ayant joué le dernier tour à l'extérieur, le premier tiré reçoit.

Pour les ½ finales et finales, la comparaison se fait sur l'ensemble du tableau. En cas d'égalité, le 1^{er} tiré reçoit.

Un terrain stabilisé ou synthétique, en repli, ne pourra être refusé. En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, la rencontre se déroulera, systématiquement, sur le terrain de l'équipe adverse ; pour les tirages suivants, cette dernière sera considérée ayant joué à l'extérieur.

Les dates prévues pour les rencontres sont celles fournies par le calendrier général des compétitions. En cas de match non joué, celui-ci aura lieu lors de la prochaine journée, priorité des coupes sur le championnat)

- ARTICLE 16 ARBITRAGE

L'arbitre est fourni par le club recevant. Chaque équipe fournira un arbitre assistant. Pour les finales, le District fournira un arbitre central officiel.

- ARTICLE 17 – JOUR, HEURE ET DURÉE DES RENCONTRES

L'heure des rencontres est fixée, sauf décision du Comité de Direction du District, le vendredi à 20 h 30 (20 h pour les matchs se déroulant sur la Ville de BREST).

La durée de la rencontre est de 90 minutes. En cas de résultat nul, les équipes se départageront suivant la réglementation des coups de pied au but (se reporter aux règlements L.B.F.). Il n'y a donc pas de prolongations.

- ARTICLE 18 - DÉLÉGUÉ

Le Comité de Direction du District pourra désigner un délégué pour le représenter lors des demi-finales et finale.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

- ARTICLE 19 - LITIGE

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par la Commission vétérans du district, en sachant que le règlement de la FFF, est appliqué avant le règlement de la Ligue qui lui est appliqué avant ce propre règlement.

- ARTICLE 20 – Composition de la Commission « Vétérans »

Marc Gilles : Président de la commission DAP (Développement et Animation des nouvelles Pratiques)

Max Goues Membre commission DAP

Claude GONNIN : Membre du Comité Directeur, président de la Commission

Hervé SIVY : Responsable d'équipe (LAMPAUL)

Stéphane PENNO : responsable d'équipe (PLOUZANE)

Guillaume CHEREL. : responsable d'équipe (COATAUDON)

NOTA : Afin de s'assurer de la régularité des rencontres, les membres de la commission Vétérans et/ou du comité directeur du District pourront se rendre sur les stades où se jouent les rencontres, les responsables des équipes s'engageant à leur assurer l'accès et à leur communiquer tous les renseignements qu'ils souhaitent.

Le président de la Commission vétérans

Claude Gonnin

Le Président du District de Football du Finistère

André Toulemont